

Le 27 mars 2020

Le secrétaire départemental,

Aux maires du département de la Mayenne

**SNUDI-FO 53**

Union  
Départementale des  
syndicats **FORCE**  
**OUVRIERE** de la  
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron  
BP 1037  
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26  
📠 06.52.32.30.45

✉ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr)

Objet : Carte scolaire 2020

Madame le maire, Monsieur le maire,

La grave crise sanitaire que nous traversons nous a amenés, avec deux autres organisations syndicales à demander à l'inspecteur d'académie de geler et de reporter les opérations d'ouvertures et de fermetures de classes.

En effet, alors que la plupart des citoyens sont à l'heure actuelle confinés, que les services de santé, les hôpitaux notamment sont débordés, que la menace que fait peser la pandémie devient chaque jour plus préoccupante, il serait inconcevable voire indécent de discuter des questions liées aux opérations de carte scolaire. Ce n'est pas d'actualité, ce n'est pas la priorité du moment.

De plus, les conditions du confinement ne permettent pas une discussion approfondie ni l'intervention des représentants du personnel et des élus pour défendre les dossiers. Les difficultés techniques (visioconférence) des réunions ne peuvent garantir une libre expression de chacun et l'inspecteur d'académie va être amené à arrêter des décisions sans avoir pu entendre l'ensemble des arguments.

La situation des élus, issue du scrutin d'élections dont seul le premier tour a pu se tenir et qui n'ont pu aller à leur terme par la tenue d'un second tour lorsque c'est nécessaire, ou l'élection du nouveau maire, complexifie encore considérablement le tableau.

Nous ne pouvons-nous résoudre à ce que les opérations d'ouvertures et fermetures de classes se déroulent dans ce contexte.

Et puis, et sans doute surtout, est-il bien moralement acceptable qu'au moment où les soignants se mobilisent nuit et jour pour soutenir les malades et sauver des vies, l'administration de l'Éducation Nationale gère les affaires courantes dans son coin ?

Ce sont toutes ces raisons qui nous ont amenés à solliciter le report d'opérations qui tourneraient à une véritable mascarade.

Malheureusement, à cette heure, l'inspection a rejeté notre demande et maintient la réunion prévue lundi prochain 30 mars.

Ce n'est pas raisonnable. Ce n'est pas juste.



Syndicat **FO** des enseignants  
et AESH du 1<sup>er</sup> degré

## SNUDI-FO 53

Union  
Départementale des  
syndicats **FORCE**  
**OUVRIERE** de la  
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron  
BP 1037  
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26  
📞 06.52.32.30.45

✉ : [contact@snudifo-53.fr](mailto:contact@snudifo-53.fr)

Ce report est possible. Dans d'autres départements, comme le Val de Marne, la Seine Maritime ou encore le Rhône, l'inspecteur d'académie l'a déjà décidé. Le Préfet de la Mayenne a déjà décidé le report du CDEN au 30 avril (et son report au 12 mai), date qui peut d'ailleurs être encore repoussée selon la date et les modalités de sortie du confinement. Rien ne s'oppose donc à un report de l'ensemble des opérations.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous afin que vous interveniez auprès du préfet de la Mayenne pour solliciter son intervention auprès des services départementaux de l'Éducation Nationale.

Nous mettons à votre disposition une pétition départementale qui va dans ce sens et disponible à cette adresse : <https://www.change.org/p/denis-walecks-dasen-de-la-mayenne-report-de-la-carte-scolaire-en-mayenne>

"*Nous sommes en guerre*" a répété 6 fois le président de la république lors de son intervention le 16 mars.

Peut-on être "en guerre" et continuer, comme si de rien n'était, à fermer des classes ?

Nous vous remercions de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre demande et vous prions de croire, Madame le maire, monsieur le maire, à nos salutations républicaines.

*Le secrétaire départemental*

Stève Gaudin